

ACCÈS AUX SERVICES DE BASE : regard des habitants

Session spéciale organisée
par le Réseau Interafricain des Habitants (RIAH)

CONTEXTE

La décentralisation est en Afrique un vaste chantier qui mobilise de nombreux acteurs. A Windhoek, le Réseau Inter Africain des Habitants (Association pour l'émergence en Afrique d'un militantisme citoyen des Habitants) présentait la coproduction comme un gage de démocratie participative et un levain indispensable d'une bonne décentralisation, coproduction impliquant trois acteurs : les élus, les professionnels et les habitants. Les délégués d'Africités 2000 ont retenu et soutenu cette nécessité comme un postulat pour la gouvernance locale.

A l'édition de 2003, le RIAH a marqué sa présence à travers la présentation de la session spéciale sur "Accès aux Services de base : Regard des Habitants". En effet, la question de l'accessibilité aux services de base ne pouvait être discutée en dehors des habitants qui, bénéficiaires de toute politique en la matière, sont les plus concernés.

En prélude à cette 3^{ème} édition d'Africités, le RIAH, grâce à l'appui financier de la coopération française, s'est mobilisé à travers des "universités citoyennes" à Rufisque pour le Sénégal et le Mali, à Cotonou pour le Bénin et le Togo, à N'Djaména pour le Tchad et à Yaoundé pour le Cameroun.

Ces universités citoyennes ont permis de faire l'état des lieux des services de base, dans divers pays qui ont fait l'objet de restitution au cours de cette session.

RECOMMANDATIONS

Quatre thèmes ont été explorés au cours de cette session. Sur chacun, les participants ont fait l'état des lieux, posé les diagnostics et formulé les recommandations ci-après :

1. EAU - ASSAINISSEMENTS DÉCHETS - SANTÉ : LA SITUATION AU SÉNÉGAL, MALI ET TCHAD

1.1. Les problèmes et difficultés constatés :

- Le défaut d'eau potable et d'assainissement a un impact négatif sur la santé notamment des couches plus vulnérables particulièrement les petits-enfants,
- La centralisation des politiques d'eau éloigne davantage les usagers des centres de décisions,
- La privatisation de la gestion de l'eau constitue un frein à l'expansion de l'accès à l'eau potable,
- L'apparition du plastique dans la consommation courante a entraîné l'usage répété d'outils -récipients, sacs - sources de déchets non bio-dégradables qui envahissent villes et campagnes,
- Ces matériaux nouveaux créent de nombreux déchets qui nécessitent des techniques et installations de traitement encore mal connues et peu développées,
- Les sacs plastiques qui ne représentent que 2,5 % des déchets jonchent les rues ; ils polluent, plus que d'autres matières, l'environnement,
- Les acteurs à la base ne sont pas impliqués dans la définition des politiques de l'eau et de l'assainissement, et du traitement des déchets.

1.2. Les pistes d'amélioration envisagées

- La fourniture d'eau potable, d'un assainissement adéquat et une bonne gestion des déchets sont un gage pour une bonne politique de santé préventive et doivent être énoncés comme des priorités,
- Face à la défaillance de l'Etat dans ce secteur, il faut capitaliser la mobilisation sociale pour créer la synergie : élus - techniciens - habitants,

- Ceci implique une sensibilisation dans le domaine de la santé avec une participation réelle des populations à travers les comités de santé notamment,
- Les technologies doivent être adaptées au "milieu" et il faut prendre en compte l'africanité des problèmes,
- La récupération des déchets doit être organisée et confiée si possible aux populations à travers les associations communautaires...,
- La vulgarisation de réflexes positifs doit être assurée par l'I.E.C, par la diffusion de l'information utile pour le changement de comportement,
- Il faut apprendre et créer le réflexe de "bon choix" en matière de consommation (ex. : sachets biodégradables),
- Il faut développer la substitution du plastique par des produits biodégradables (le kraft) dans les objets de consommation courante,
- Des structures spécifiques de traitement et de transformation de déchets en produits d'usage courant doit être développée comme alternative (ex. : transformation des déchets plastiques en dalles, ardoises etc.),
- Les états doivent réglementer l'importation et le commerce des substances dangereuses et arrêter le transfert des déchets radioactifs.

1.3. Recommandations

• **Recommandations aux gouvernements**

- Doter les structures décentralisées de pouvoirs légaux sur l'assainissement,
- Doter les collectivités locales des moyens humains, matériels et financiers qui leur permettent d'exercer pleinement les compétences transférées,
- Tenir un état rigoureux des différents produits importés (médicaments, denrées) et mettre en place les procédures et dispositifs pour surveiller leur innocuité,
- Empêcher les transferts des déchets toxiques,
- Encourager la protection ainsi que la normalisation des installations industrielles à risques.

• **Recommandations aux élus locaux**

- Développer une collaboration effective et franche entre les différents acteurs en stimulant la participation des populations,
- Promouvoir les actions d'IEC (information, éducation, communication) tendant au changement de comportement,
- Prendre en compte les initiatives développées à la base (écoute, appui),
- Créer un cadre de suivi et de contrôle de l'action de la collectivité locale (cadre d'interpellation, de concertation...),

- Développer l'information et la concertation à la base (compte rendu, partage),
- Organiser la récupération et le traitement des eaux et déchets, en associant populations, services techniques des mairies et, le cas échéant, le secteur privé.

• **Recommandations aux bailleurs de fonds**

- Financer la capacitation des acteurs à la base et des élus,
- Être à l'écoute des habitants pour la définition de conditionnalités de financement des projets.

• **Recommandations aux autres acteurs : habitants - associations - ONG :**

- Développer dans les associations des actions d'IEC pour l'acquisition de réflexes positifs,
- Mettre en réseau les associations à la base et développer les échanges de savoir-faire,
- Renforcer les capacités des habitants (connaissances des dispositions légales et réglementaires),
- Adopter et diffuser des comportements civiques visant à mieux utiliser la ressource eau et à réduire les dangers et nuisances liés à la pollution : récupération et traitement des eaux usées, pré-collecte des déchets, constitutions de décharges intermédiaires...

2. ENERGIE - TRANSPORTS - PETITS EQUIPEMENTS : (À PARTIR DES EXPÉRIENCES SÉNÉGAL ET MALI)

2.1. Etat des lieux

• **Dans les transports**

- Insuffisances des infrastructures et mauvaise répartition de celles-ci dans l'espace,
- Etat de vétusté du réseau routier existant très avancé,
- Absence de concertation entre les différents acteurs pour les nouveaux projets,
- Absence de planification urbaine et occupation anarchique de l'espace,
- Insuffisance de l'offre de transport,
- Prolifération de taxis "clandestins" dans de nombreuses villes,
- Teneur en plomb de l'essence très forte avec des conséquences néfastes sur la santé.

• **Les autres équipements**

- Insuffisance des équipements sanitaires,
- Faible électrification des zones rurales,
- Prolifération de branchements illégaux sur les réseaux d'évacuation des eaux usées (canaux) et électriques,
- Insuffisance de l'éclairage public.

2.2. Recommandations

• **Recommandations aux gouvernements**

- S'orienter vers les énergies renouvelables comme le solaire,
- Accélérer l'électrification rurale,
- Délocaliser les structures de production,
- Assurer l'entretien du réseau routier et des autres types d'infrastructures,
- Faire des efforts pour augmenter le niveau d'équipement des villes et des zones rurales en particulier dans le domaine de la santé et de l'éducation,
- Promouvoir l'offre de transports en commun,
- Appuyer les collectivités locales notamment les plus défavorisées pour leur permettre la mise en place des services minimums indispensables.

• **Recommandations aux élus**

- Créer des cadres de concertation permanents pour faire travailler ensemble élus/habitants et techniciens pour procéder aux diagnostics, élaborer les projets et assurer leur mise en œuvre,
- Mettre en place des cadres d'interpellation et d'évaluation démocratiques associant les populations et permettant un suivi, en temps réel des mises en œuvre des projets,
- Développer l'intercommunalité notamment pour la mise en œuvre des politiques de transports et autres infrastructures pour lesquelles cette échelle apparaît plus appropriée (électricité, eau, routes etc.),
- Développer et intégrer les petits équipements d'assainissement alternatifs dans le patrimoine communal,
- Renforcer les capacités et connaissances des élus et équipes municipales dans ces domaines techniques,
- Associer l'ensemble des acteurs dans les projets.

• **Recommandations aux bailleurs/ partenaires**

- Appuyer les collectivités locales notamment les plus défavorisées,
- Coordonner les actions des partenaires,
- Renforcer les capacités des élus locaux et des autres acteurs,
- Soutenir davantage les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'environnement, appuyer des campagnes d'information et de prévention.

• **Recommandations aux autres acteurs et habitants**

- Utiliser rationnellement l'énergie et les ressources naturelles,
- Adopter des comportements citoyens ; participer à l'entretien des infrastructures et réseaux,
- Lutter contre la fraude.

3. ÉDUCATION ET CULTURE : SÉNÉGAL ET MALI

3.1. Etat des lieux

- Faiblesse du taux de scolarisation, notamment pour les filles,
- Déséquilibre dans l'implantation géographique des établissements scolaires,
- Impact, souvent négatif, des médias sur le système des valeurs,
- Système d'enseignement largement importé et qui souvent s'écarte ou reprend mal les valeurs de l'éducation et de la culture du pays,
- Evolution du contexte sociologique avec affaiblissement, voire éclatement du "modèle" apporté par la société et la famille,
- Démission des parents par ailleurs victimes de la crise économique dans un contexte de pauvreté généralisée,
- Parallèlement dévalorisation du corps et du statut des enseignants qui ne constituent plus des "modèles" pour les enfants.

3.2. Les pistes d'amélioration envisagées

- Revoir le système éducatif dans toutes ses composantes et organiser la synergie dans l'action éducative entre parents, familles, enseignants, associations et autres acteurs,
- Planifier les ressources au regard des besoins des populations à organiser, établissements scolaires mais aussi infrastructures culturelles (exemple bibliothèques, salles d'exposition, théâtre municipal),
- Généraliser l'accès à l'école et préciser la durée obligatoire de l'école pour tous les élèves, filles et garçons,
- Mobiliser et former tous les acteurs à la base pour le développement de projets éducatifs locaux adaptés aux besoins et aux ressources disponibles,
- Soutenir quand nécessaire le développement de l'éducation non formelle en complément des services publics de l'éducation,
- Promouvoir les valeurs africaines à la base en tenant compte de la mondialisation et de ses effets,
- Promouvoir les langues nationales,
- Développer des actions d'alphabétisation,
- Développer l'éducation environnementale,
- Développer les formations à partir des loisirs : exemple des malettes scientifiques,
- Donner la priorité à la laïcité à l'école et organiser les enseignements religieux hors l'école,
- Développer l'éducation physique et sportive moderne et traditionnelle (régates, pêche en groupe, lutte traditionnelle...).

3.3. Quelques grandes recommandations à mettre en œuvre par l'ensemble des partenaires

- Restaurer l'autorité et le sens de la responsabilité de la famille et des enseignants pour qu'il y ait synergie entre les 3 institutions d'éducation que sont : la famille, l'école, et la rue,
- Réadapter les systèmes éducatifs aux besoins de l'Afrique en associant tous les acteurs à leur élaboration,
- Promouvoir une politique culturelle de nature à concilier enracinement et ouverture pour le respect de la diversité culturelle,
- Coordonner les différentes interventions des bailleurs,
- Multiplier et planifier les ressources et les infrastructures scolaires et culturelles,
- Accroître la volonté politique pour la prise en charge des langues nationales,
- Généraliser la durée de la scolarité obligatoire surtout en direction des filles,
- Revaloriser la fonction enseignante.

4. SANTÉ : L'INITIATIVE DE BAMAKO (IB) : BÉNIN, CAMEROUN ET SÉNÉGAL

Cette question est justifiée par le fait que depuis l'instauration de l'IB en 1987, aucune évaluation n'a été faite pour permettre d'apprécier les résultats et d'apporter les orientations nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre des services de santé primaires.

Sur l'Initiative de Bamako et la problématique de la participation communautaire, les participants, après avoir salué la vision et les objectifs de ce projet, ont regretté les dérives auxquelles ils assistent dans les diverses communes africaines.

4.1. Les problèmes et difficultés constatées

- **Sur le fonctionnement des comités de santé,**
 - Une forte tendance à réduire ses activités à la gestion des médicaments,
 - Un manque de planification des ressources,
 - Une absence de système d'évaluation,
 - Un processus gestionnaire et comptable défectueux,
 - Un manque de formation des acteurs,
 - Une inefficacité due au cumul de fonctions associatives,
 - Une illégitimité des comités de gestion,
 - Une absence quasi totale de communication et de rencontre entre comité de gestion et communauté mandataire,
 - Un abandon quasi total des objectifs primordiaux de l'initiative de Bamako, objectifs tendant à impliquer les populations à la base dans la gestion de la santé.

- **Sur le recouvrement des coûts**

- Un faible taux de recouvrement par rapport au contexte de la pauvreté,
- Une disparité au niveau des ressources (zone urbaine par rapport à la zone rurale),
- Une inaccessibilité financière pour les familles démunies quand elles doivent prendre en charge le paiement direct.

- **Sur la gestion des médicaments**

- Une récurrence des ruptures de stocks,
- Un manque de formation des gestionnaires de stock,
- Un non-respect des procédures d'approvisionnement,
- Un manque de politique cohérente en matière de fixation des prix,

- **Sur la qualité des soins**

- Une prise en charge incomplète,
- Un faible niveau du plateau technique,
- Un manque de formation des acteurs.

4.2. Ensemble de recommandations pour les différents partenaires

- **Sur le fonctionnement des comités de santé, il faut :**

- Former les acteurs aux procédures de gestion et de comptabilité,
- Améliorer leur cadre juridique,
- Elargir le rôle des comités de gestion,
- Elaborer des mécanismes obligeant les comités aux comptes rendus.

- **Sur le recouvrement des coûts, il s'agira de :**

- Créer des "mécanismes de compensations" entre zones géographiques,
- Instaurer et assurer un système de pré paiement (caution) et de réparation du risque (mutuelle).

- **Sur la gestion des médicaments,**

- Améliorer le système de gestion des médicaments par la formation et la motivation des gestionnaires,
- Mettre en place une structure de supervision, d'évaluation et de régulation des prix ainsi que des activités des comités.

- **Sur la participation des populations**

- Informer, éduquer, communiquer et sensibiliser les populations,
- Mettre en place une Association de gestion des centres de santé d'où émaneront les comités de gestion plutôt que d'en faire une création par Arrêté et une cooptation.

• **Sur la qualité des soins, il faut :**

- Améliorer la prise en charge des patients,
- Renforcer les plateaux techniques.

Les participants ont souligné l'importance de la pharmacopée et l'efficacité des tradi-praticiens qu'il faut prendre en compte dans les politiques locales de santé. Ces réalités africaines ne peuvent guère être occultées dans les politiques des services de base.

Pour efficacement jouer leur rôle dans la mise en œuvre des dites politiques, les participants et surtout les élus ont évoqué le manque de transfert de compétences et la faiblesse des moyens financiers comme des limites sérieuses à leur volonté et engagement à satisfaire les populations à la base. Ils ont alors souhaité que la décentralisation soit plus effective par l'accroissement des domaines d'intervention et des fonds y afférents.

5. RECOMMANDATIONS EN DIRECTION DU PDM ET DU RIAH

Les collectivités locales africaines doivent se convaincre de plus en plus que le partage de l'information et la promotion du dialogue élus-professionnels et habitants restent les meilleurs atouts pour asseoir le développement local.

5.1. Pour aider les collectivités en ce sens, le RIAH propose de coopérer avec le PDM dans l'organisation, d'un programme d'actions visant à progresser sur l'ensemble des questions soulevées au cours de la session et ce grâce à une meilleure implication des populations et à une coopération entre les élus, leurs administrés et les différents professionnels;

5.2. Conscient et convaincu qu'à travers cette démarche, l'Afrique pourra (re)trouver les marques d'un vrai décollage sur le plan de son développement, le Riah invite le PDM, les communes d'Afrique et les autres organismes partenaires à intégrer désormais la participation des habitants comme une exigence d'ordre normatif et stratégique.

